

CAHIER D'ACTEURS COMMUN AUX DEUX DEBATS PUBLICS

Projet de réseau de transport public du Grand Paris et Projet Arc Express

Novembre 2010

NEUILLY-SUR-MARNE



Commune de 33 680 habitants du sud de la Seine-Saint-Denis, située à 12 km à l'Est de

Paris, **handicapée par l'absence de desserte lourde directe, Neully-sur-Marne demande** pour les populations existantes et son développement à venir [plus de 130 ha dont 45 déjà maîtrisés par la ville], **une desserte de qualité de son territoire et bassin de vie.**

Elle refuse que le développement à venir soit synonyme de **nouvelles populations enclavées, captives de la voiture et des embouteillages, limitant leur aire d'emploi,** et de renforcement des **fractures sociales.**

La desserte actuelle a atteint ses limites :

- un réseau de 6 bus pour un rabattement peu efficace sur les transports lourds radiaux saturés en limite de territoire (RER A Neully-Plaisance et RER E Chesnay-Gagny ou Chelles) ;
- deux bus mobiliens saturés (113 et 303).

NEUILLY-SUR-MARNE

Hôtel de Ville

Place François Mitterrand

BP 40 - 93330 Neully-sur-Marne

Tél. : 01 43 08 96 96

Fax : 01 43 08 73 99

Email :

mairie.neully.marne@wanadoo.fr

L'espoir d'une desserte pour une ville aux fortes potentialités

Neully-sur-Marne demande :

1- la création d'un réseau de transport structurant et efficace

Les élus de Neully-sur-Marne et du Conseil général sont favorables **au projet de renforcement et de maillage** du réseau de transport en commun lourd actuel par la création d'un nouveau réseau structurant et proposent :

Pour le projet du Grand Huit :

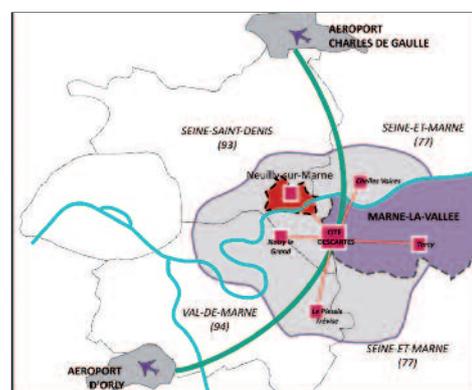
Un infléchissement du tracé proposé entre Noisy-Champs et Chelles et **la création d'une gare Neully-Hôpitaux desservant Neully-sur-Marne, le cœur de sa nouvelle centralité des Hôpitaux** (+ 10 000 habitants à 2025) **et son espace d'activités lié au Cluster Développement durable de Descartes**, tout en respectant une distance moyenne inter-station d'environ 3/4 km.

Pour le projet Arc Express :

Un barreau supplémentaire et complémentaire de 8 km pour relier le cœur de la Seine-Saint-Denis avec **la création d'une seconde gare** à Neully-sur-Marne au niveau des Fauvettes distante de 2 km environ de la première.

... Pour une nouvelle attractivité légitime du territoire grâce à une nouvelle desserte

Des connexions accrues entre lieux de vie, pôles d'emploi, de formation, de recherche, de soins (hôpitaux et pôles médico-sociaux),



de culture, de sport et de loisirs sont **indispensables à la réduction des inégalités territoriales.**

2- le désenclavement de Neully-sur-Marne, de son secteur ANRU et des secteurs en développement

L'inscription de la ville sur un **réseau de transport lourd** constitue le seul vecteur de renforcement de l'identification des populations à leur territoire, et un levier d'attractivité pour les entreprises.

C'est la condition à l'atteinte des objectifs nocéens à horizon 2025-2030 de développement durable de son territoire et à la réussite de projets ambitieux d'écoquartiers : + 6 000 logements, + 3 000 emplois au moins selon la qualité de la desserte créée.

Un projet de transport structurant l'Île-de-France et déterminant l'avenir des territoires et de leurs populations pour les 50 prochaines années...

Les deux projets de transports en commun soumis au débat public vont redessiner l'Île-de-France pour les 50 années à venir. Ils auront un impact incontestable sur la vie quotidienne des populations et déterminant pour le devenir de certains territoires, augmentant les capacités de transport, la fiabilité des réseaux, et les offres de liaisons entre territoires en un temps raisonnable.

... et une commune à 12 km à l'Est de Paris, qu'il n'est pas prévu de desservir par les transports lourds pour les 50 prochaines années, malgré ses atouts de développement !!

Neuilly-sur-Marne, ville de 1^{re} couronne de l'est parisien, quasi limitrophe de la Seine-et-Marne et de Chelles à l'est, et de Noisy-le-Grand/Marne-la-Vallée au sud, a tous les atouts pour s'inscrire dans la mouvance de développement durable de la ville sur elle-même, **sauf une desserte satisfaisante en transports en commun, évier de l'attractivité.** Aux portes de la Seine-et-Marne et de la ville nouvelle de Marne-la-Vallée et de son parc d'affaires (Noisy-Mont

d'Est), elle demande à entrer dans une dynamique nouvelle afin d'offrir à ses habitants et entreprises une qualité de vie et de services à la hauteur des richesses de son territoire et devenir un pôle d'emploi aux filières innovantes, en complément des pôles tertiaires voisins (Noisy-le-Grand, et Fontenay-sous-Bois).

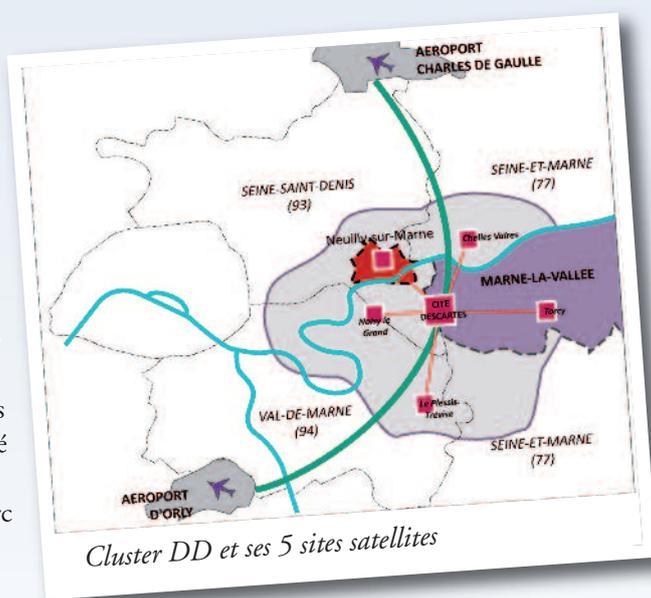
La **distinction croissante entre le lieu d'habitat et le lieu d'emploi** entraîne une croissance des déplacements devenue ingérable. En 2006, seulement 1 actif sur 5 travaille à Neuilly-sur-Marne, contre 1 sur 4 en 1999. 27,5 % des actifs nocéens travaillent à Paris, et plus de 70 % travaillent en Seine-Saint-Denis (22,6 %) et en Val-de-Marne/Seine-et-Marne.

Ainsi, plus de 40 % des actifs de la commune utilisent leur véhicule particulier pour se rendre sur leur lieu de travail (taux supérieur à la moyenne départementale).

Le territoire de l'Est parisien participe de façon entière à la vie de la métropole francilienne, apparaît comme un espace d'échanges entre les territoires stratégiques mais également comme un territoire stratégique à part entière disposant de richesses urbaines et économiques très nombreuses et offrant un réel potentiel de développement.

Neuilly-sur-Marne, ville en devenir, dispose de nombreux atouts :

- ampleur des espaces à reconverter (+ 130 ha), rare disponibilité à l'Est parisien (12 km de Paris) et sur le territoire de l'ACTEP¹
- inscrite au sein d'un bassin de vie très dense : 10 400 habitants/km² sur le territoire de l'ACTEP, contre 5 300 dans le Val-de-Marne et 6 300 en Seine-Saint-Denis ;
- inscrite en tant que secteur de densification préférentielle au SDRIF ;
- présence sur son territoire de l'hôpital psychiatrique de Ville-Evrard dédié aux populations de Seine-Saint-Denis,
- inscrite entre les deux centres hospitaliers de Bobigny et de Montfermeil ;
- inscrite entre les deux pôles universitaires de l'Est parisien (Paris 13 à Bobigny et Champs-Descartes) et les 6 pôles de compétitivité (Advancity, Cap Digital, Biocitech...);
- qualité de vie et présence de grands parcs (le Parc des 33 ha, le parc départemental de la Haute Ile - 65 ha, la Marne et le Canal...);
- nombreux équipements de sports et de loisirs.



Neuilly-sur-Marne, seule ville de l'ACTEP à présenter des opportunités indéniables de développement :

- un projet d'aménagement d'envergure : un écoquartier de 130 ha sur les Hôpitaux, site également repéré comme site satellite du Cluster Développement durable et site de densification préférentielle au SDRIF ;
- la volonté de renforcer son attractivité et l'image économique de la commune ;
- la possibilité d'implanter des entreprises tertiaires et artisanales et de contrer le faible taux d'emploi actuel de 0,62.

Nul besoin de rappeler que le transport est un catalyseur d'investissement et de promotion des territoires.

Créateur de valeur urbaine, il agit directement sur la densité et la qualité résidentielle d'une part, mais également sur la création d'activités et la qualification des emplois d'autre part.

1. Association des Collectivités Territoriales de l'Est Parisien – 14 communes et 2 départements (CG 93 et CG 94) – 462 000 habitants

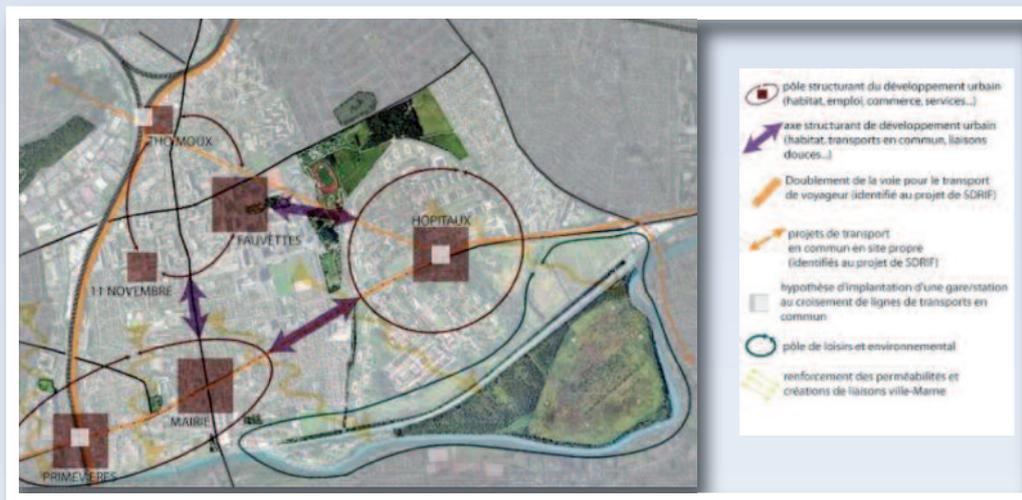
Une ville aux forts potentiels de développement : 130 ha urbanisables – 6 000 logements et 4 000 à 5 000 emplois d'ici 2030

Neuilly-sur-Marne présente de forts potentiels de développement liés :

- à la présence de friches hospitalières en partie est de son territoire (dont 45 ha maîtrisés, 60 ha potentiels) ;
- à la présence de secteurs gelés en secteur nord-ouest de la commune par les ex-emprises dédiées au projet A 103

(16 ha sur Neuilly, dont 9 ha détenus par l'État, et 2,8 ha détenus par la ville) ;

- à la nécessaire requalification des rives de l'ex-RN 34 dans le cadre du projet de mise en site propre du bus mobilien 113, et de celle des secteurs d'entrée de ville ouest proches du RER A Neuilly-Plaisance.



Ses objectifs et enjeux...

La requalification du secteur ANRU des Fauvettes et son désenclavement

La commune travaille à la requalification du secteur des Fauvettes, secteur ANRU, première polarité de la ville en termes de logements (4 000 logements) la plupart locatifs sociaux, et d'habitants (13000 habitants). Le besoin de désenclavement de ce quartier est évident, de même que **sa mise en relation avec les pôles d'emploi franciliens**, notamment les secteurs de l'aéroport Charles-De-Gaulle, de Marne-la-Vallée et de Créteil, mais aussi de Montreuil/Bagnolet/Rosny/Bondy. **Le taux de chômage est important. Le profil socio-économique des habitants demeure modeste** et l'accès à la mobilité de ces populations est indispensable à l'amélioration de leurs conditions de vie au quotidien.

La mise en œuvre d'un développement urbain conséquent basé sur le renforcement des centralités existantes et la création de nouvelles polarités

En termes d'habitat, ce sont **plus de 6 000 nouveaux logements et 15 000 habitants** qui sont attendus d'ici à 2025-2030, dont **4 000 localisés sur le secteur des hôpitaux**, secteur par ailleurs inscrit en secteur de densification préférentielle au SDRIF et future polarité de la commune. En termes d'emplois, la ville accuse un taux de 0,62, lié fortement à la perte d'emplois générée par le départ de l'hôpital de Maison-Blanche et par les relocalisations opérées par l'hôpital de Ville-Evrard.

À 2030, **le pari le plus ambitieux vise 5 000 emplois sur le site des hôpitaux grâce à un projet de technocentre**

(plus de 6 000 à l'échelle de la commune), possible uniquement par le renforcement des transports collectifs lourds !

Le scénario réaliste vise néanmoins un gain de 4 000 emplois d'ici 2030 sur l'ensemble de la commune, envisageable grâce à l'amélioration des conditions de desserte en transports en commun car une forte orientation tertiaire est préconisée sur l'axe de l'ex-RN 34.

Le projet urbain de Neuilly-sur-Marne à 2030 se veut durable

Le projet urbain de la commune inscrit au futur PLU et à son PADD participe à **l'effort régional de lutte contre l'étalement urbain en optant pour une densification urbaine en s'appuyant sur ses centralités**.

Ce développement mixte des pôles (habitat-économie-commerce-équipements-espaces publics) veut rapprocher les fonctions les unes des autres pour réduire les nécessités de déplacements, faciliter leur potentiel d'animation et réduire les trajets domicile-travail.

Le projet communal incite enfin à **un développement urbain** économe en ressources foncières (intensité urbaine sur les principaux pôles urbains existants et en projet), en énergie (développement de la géothermie en cours et économie de 16 000 tonnes de CO₂/an à terme...), en eau (performance de l'assainissement alternatif sur plus de 50 ha) et de l'air (développement des liaisons douces, de la part des transports en commun, de la préservation des espaces de respiration).

Le site des Hôpitaux concentrera ces nouvelles techniques pour créer un espace de vie durable.

Deux arrêts de la future rocade structurante à Neuilly-sur-Marne... Indispensable à son avenir pour les 50 prochaines années... Indispensable à l'identification des populations à leur territoire

Le développement de Neuilly-sur-Marne passe nécessairement par :

I) La création de la double boucle du Grand Paris allongée de 3 km et d'1 station :

1- se confondant avec l'arc sud du tracé d'Arc Express, avec pour terminus **la station Descartes-Noisy** afin de mettre en lien direct les sites satellites du Cluster Développement durable, dont Neuilly-sur-Marne avec le Cluster ;
2- et comportant l'infléchissement des tracés proposés par Neuilly-sur-Marne afin de **desservir le cœur de la future polarité des Hôpitaux** avant de rejoindre Chelles, et Clichy-Montfermeil.

II) La traversée de Neuilly-sur-Marne par le prolongement d'Arc Express de Bobigny à Descartes-Noisy, en correspondance avec la double boucle :

À partir de la station « Hôpitaux » de Neuilly-sur-Marne, un barreau complémentaire de 8 km permettrait de relier le cœur de la Seine-Saint-Denis au sud du département (secteur Champs-Descartes), via le secteur ANRU des Fauvettes (13 000 habitants).

Ainsi, Bobigny et son centre administratif, le pôle d'enseignement supérieur de Paris 13, les équipements culturels, les pôles de compétitivité... du nord du département seraient connectés directement à la station de Descartes-Noisy, et au pôle universitaire et de recherche de la cité Descartes, à son pôle de compétitivité, ses grandes écoles et au cluster Développement durable, conformément au SDRIF.

⇒ **La nouvelle station des « Hôpitaux »** connecterait la nouvelle polarité de + 10 000 habitants des Hôpitaux aux stations du RER A de Neuilly-Plaisance et Descartes-Noisy, aux stations de RER E de Chelles et de Noisy-le-Sec via la ligne complémentaire. Elle peut devenir un élément de centralité, facilitant la vie au quotidien et concentrant animation, commerces et services. Sa création doit être intégrée aux réflexions d'aménagement opérationnel en cours.

⇒ **La nouvelle station des Fauvettes** serait inscrite sur une ligne de connexion complémentaire du **nord-ouest**

du territoire départemental au sud. Vers le nord-ouest, elle serait suivie par une nouvelle station « Villemomble/Rosny », puis le nœud multimodal de Noisy-le-Sec (RER E et Tramway), et enfin la station de métro Pablo Picasso de Bobigny. Vers le sud, cette la ligne se prolongerait jusqu'à la nouvelle station des « Hôpitaux », puis serait connectée à la station Descartes-Noisy via la rocade du Grand Paris.

La création de ces 2 transports lourds est facilitée pour chacun d'eux par la reprise partielle des terrains de l'ex-projet A 103, aujourd'hui non bâtis pour la plupart et maîtrisés de façon importante par l'État et les communes. Par ailleurs, la réouverture aux voyageurs de la ligne de Grande Ceinture sur environ 6 km entre Bobigny et Villemomble faciliterait la réalisation du tracé d'Arc Express proposé.

Les possibilités **d'inscrire en aérien certains tronçons de la future rocade et du barreau complémentaire seront soumises à la population.** Elles permettraient d'alléger les coûts de réalisation, et également donner la possibilité aux usagers de voir le paysage et découvrir une banlieue souvent agréable, de profiter de la lumière naturelle, de découvrir le plaisir à voyager en transports en commun plutôt qu'en voiture individuelle dès qu'il réunit confort, cadence régulière, fiabilité.



Les élus de Neuilly-sur-Marne :

- approuvent la création d'un nouveau transport en rocade structurant, efficace et reliant les pôles de vie du territoire francilien (administrations, santé, enseignement supérieur, pôles d'activités, équipements de sport et de loisirs...);
- demandent la création de 2 stations sur le territoire communal : l'une aux Hôpitaux, l'autre aux Fauvettes ;
- demandent que Neuilly-sur-Marne soit reliée directement au Cluster Développement durable de Champs-Descartes, en tant que site satellite de ce cluster ;
- proposent qu'il y ait convergence entre les tracés Arc Express et Grand Huit, et que cette position économe permette l'ajout d'un barreau afin de desservir plus finement certains territoires du département aujourd'hui non desservis et de les connecter ;
- proposent que les délaissés des emprises de l'ex-A 103 soient valorisés au profit de cette desserte fine des territoires et de la création d'activités, en dehors des parcs.